

PIECES A PRODUIRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER JEUNE CITOYEN

Avant la mise à disposition du collaborateur bénévole , le jeune devra fournir les pièces suivantes auprès du service jeunesse

- ❑ 1 Photo d'identité
- ❑ 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de résident ou copie du titre de séjour,etc)
- ❑ Pour les mineurs l'autorisation parentale est obligatoire (cf. attestation jointe)
- ❑ 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ❑ 1 relevé d'identité bancaire ou postale à votre nom
- ❑ 1 curriculum Vitae
- ❑ La copie de toute la partie vaccination du carnet de santé
- ❑ Pour des missions de co-animation, un certificat médical ainsi que le bulletin n°3 du casier judiciaire sera demandé (uniquement l'été).
- ❑ Le règlement intérieur à lire, dater et signer